



## Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation du 11 février 2021  
Séance du 18 février 2021

Sous la présidence de M. Alain HIPPI, Maire  
Secrétaire de séance : Daniel SCHLEIFER  
Elus : 15 - En fonction : 15 - Présents ou représentés : 15

Présents : HIPPI Alain, SCHOLLER Manuela, BURGER Éric, ENTZMINGER Christelle, SCHMITT Martine, GIRARDIN Pierre, HANSS Éric, KLEIN Lucie, MAHLER Rémy, MATHIS Andréa, MATHIS Toni, REBER Philippe, SCHLEIFER Daniel, SPEICH Nicolas, STAATH Pascal

### ORDRE DU JOUR

- 1) Election du secrétaire
- 2) Approbation du compte rendu du 14 décembre 2020
- 3) Approbation du compte de gestion 2020
- 4) Approbation du compte administratif 2020
- 5) Fixation du loyer 2021 - commerce de proximité
- 6) Résultat étude – rue de la Chapelle
- 7) Divers

Monsieur le Maire demande l'ajout de deux points à l'ordre du jour :

- Travaux de voirie mise en place d'un caniveau rue des charrons
- Désignation du correspondant défense

**Accepté à l'unanimité**

***Election du secrétaire de séance : Daniel SCHLEIFER***

***Approbation du compte-rendu du 14 décembre 2020 – approuvé à l'unanimité***

#### 1/ 7.1 Décisions budgétaires Approbation du compte de gestion 2020

##### DCM01-2021

Au vu du compte de gestion présenté par le Trésorier Principal de Truchtersheim pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020,

**Considérant** que les opérations comptables ont été exactement décrites,

**Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020

**Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections du budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**Constate** la parfaite concordance des comptes de gestion avec les comptes administratifs.

**Déclare** que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2020 par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appel

Adopté à l'unanimité

---

<b>2/ 1.1 Décisions budgétaires</b> <b>Approbation du compte administratif 2020</b>
--

**DCM02-2021**

La balance générale du compte administratif 2020 se présente comme suit :

<b>Investissement :</b>	
Dépenses	458 417,35€
Recettes	479 118,62€
Excédent	20 701,27€
<b>Fonctionnement :</b>	
Dépenses	319 674,61€
Recettes	853 133,41€
Excédent	533 458,80€
<b>Résultat net 2020- Excédent</b>	<b>554 160,07€</b>

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré,**

**APPROUVE**

- Le compte administratif du budget principal de l'exercice 2020
- Les restes à réaliser 2020
  - Dépenses d'investissement **89 700,00€**
- L'affectation des résultats
  - RI- Article 001 « excédent reporté »** **20 701,27€**  
(Excédent investissement)

**Le Maire quitte la salle pour le vote**

Adopté à l'unanimité

---

**3/ 3.3 Locations  
Loyer commerce de proximité S'Dorf Ladel 2021**

**DCM03-2021**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **DECIDE** d'augmenter le loyer du commerce de proximité S'Dorf Ladel à 200 Euros (deux cents euros) pour l'année 2021
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents administratifs ou comptables se rapportant à cette décision.

Adopté à l'unanimité

---

**4/ 1.1 Marchés publics  
Travaux de voirie mise en place d'un caniveau rue des charrons**

**DCM04-2021**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la présence d'un caniveau rue des charrons jusqu'à la propriété N°12 rue des charrons, puis un arrêt étant donné que cette partie n'était pas encore construite, le caniveau reprend devant la propriété du n°16 rue des charrons.

Etant donné la nouvelle construction 14 rue des charrons et afin de faciliter l'écoulement des eaux pluviales, il conviendrait de procéder au raccordement des deux caniveaux existants.

Monsieur MATHIS Toni propriétaire du 14 rue des charrons s'engage à prendre à sa charge le coût des travaux de mise en place d'enrobée sur le trottoir.

Monsieur le Maire présente le devis établi par l'entreprise WICKER pour la mise en place du caniveau d'un montant de 3 620€ HT.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **VALIDE** la mise en place d'un caniveau rue des charrons
- **PREND** acte de la prise en charge du coût de mise en place de l'enrobé du trottoir par Monsieur MATHIS Toni
- **AUTORISE** le Maire à signer le devis avec l'entreprise WICKER d'un montant de 3 620€ HT.

**Vote Pour 14**  
**Abstention 1**

---

**5/ 5.3 Désignation de représentant**  
**Désignation du correspondant défense**

**DCM05-2021**

Les correspondants défense remplissent en premier lieu une mission d'information et de sensibilisation des administrés de leur commune aux questions de défense. Ils sont également les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du département et de la région. Enfin, ils disposent d'un espace spécifique sur le site Internet du ministère de la défense.

Suite aux élections municipales du mois de mars, il y a lieu de désigner un correspondant défense parmi les membres du conseil municipal.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** de nommer Monsieur Toni MATHIS, Conseiller Municipal, correspondant « défense » au sein de la Commune d'Alteckendorf

Adopté à l'unanimité

---